

À propos de la RE2020

Pourquoi une nouvelle réglementation ? Pourquoi RE2020

La future RE2020 va se mettre en place progressivement sur l'ensemble du territoire. Obligatoire pour toutes les constructions neuves, elle devait se mettre en place à partir du 01 juillet 2020, mais ce sera en 2021...



Quel est le but de la RE2020 ?

Qui peut réaliser une étude RE2020 ?

Les Bureaux d'Etudes MORIN INGENIERIE et ANAIS EXPERTISES ont développé conjointement cet espace pour rendre accessible et compréhensible l'ensemble de cette expérimentation qui mènera vers la nouvelle réglementation.

C'est le moment où jamais de s'y préparer en calculant les coefficients E+C- de vos constructions. Pour les particuliers, le calcul E+C- est une opportunité de construire durable

et en avance sur la future réglementation, autrement dit, un moyen de mettre en valeur son bien, d'en éviter la dévaluation après 2020.

Commander une étude RE2020

Faisons simple : **appelez-nous au 09.8008.5008**. Demandez monsieur Pascal MORIN, expert thermicien, spécialiste des problèmes environnementaux.